

LE 846[®]
OLIOFIX[®]



Spécial AIL / OIGNON / POIREAU

LE846[®] pour répondre aux CONTEXTE

Challenges techniques

Maintenir l'EFFICACITE
Moins de matières actives disponibles

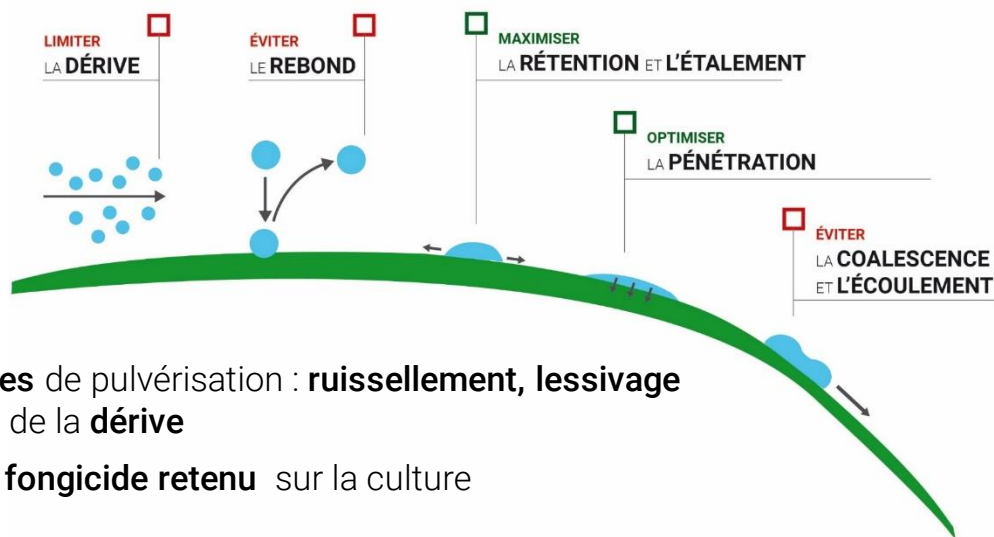
Amélioration des pratiques

Limiter IMPACT Environnemental
Dérive
Arrêté riverain,...

Attentes sociétales

Répondre aux enjeux actuels
HVE, cahiers des charges, baisse phytos, IFT, Ecophyto, ...

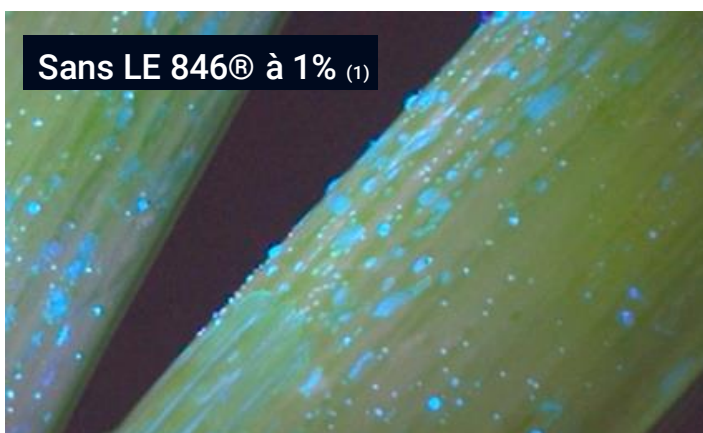
LE846[®] : L'adjuvant qui booste vos Fongicides



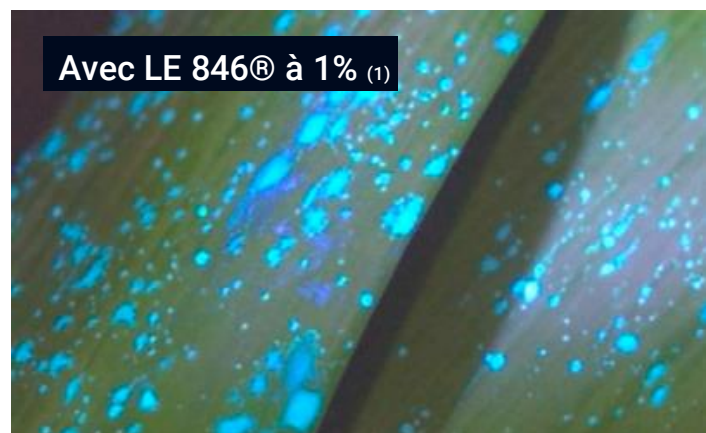
[diminue les pertes de pulvérisation : ruissellement, lessivage et forte limitation de la dérive

[un maximum de **fongicide retenu** sur la culture

LE846[®] : la THIXOTROPIE en images



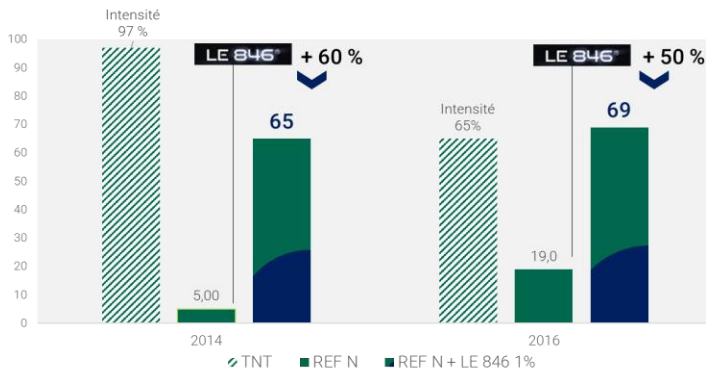
(1) Pulvérisation 156 L de bouillie/ha



Dose homologuée et préconisée LE 846[®] : 1 % du volume de bouillie (3 L/Ha maximum).

À verser en dernier dans la cuve. Maintenir l'agitation durant toute la durée d'application.

LE 846® – Mildiou Oignon



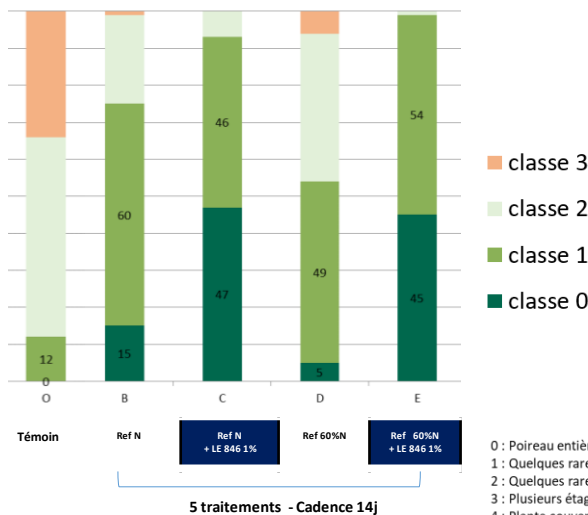
[Efficacité en % intensité

[Ref = Azoxystrobine 250g/L

[2 essais source : UNILET

[**LE846® booste les EFFICACITES**[**LE846® AUGMENTE LES RENDEMENTS et LE REVENU**

LE 846® – Rouille Poireau



[% Classe récolte 0/1/2/3

[Ref N = Progr. à 5 traitements alternant 2 fongicides pleine dose

[Ref 60%N = Progr. à 5 traitements alternant 2 fongicides à 60% de la pleine dose

[essai source : Pôle Légumes 2020 – 270L/ha

[**LE846® booste les EFFICACITES**[**LE846® AUGMENTE LES RENDEMENTS et LE REVENU**

+ 5 à 7 t de RDT soit + 4 700 à + 6 300 €/ha

#PositiveProduction®

DE SANGOSSE

Leader Français des BioSolutions

LE 846® - AMM n° 2190258 – 215.6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - * Marque déposée DE SANGOSSE S.A.S – Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants / **OLIOFIX®** - AMM n° 2190258 – 215.6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - * Marque déposée et Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants

P391 Recueillir le produit répandu. P501 éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large.

DE SANGOSSE S.A.S., au capital de 9 828 225 Euros – 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896
Bonnell - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) – Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.
Février 2021 – Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.
Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

**LE 846® / OLIOFIX®**

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Azoxystrobine: Toxicité aiguë, catégorie 3, danger pour le milieu aquatique – toxicité aiguë, catégorie, danger pour le milieu aquatique – toxicité chronique, catégorie 1